



**PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des ressources
Humaines et des Moyens**

**Arrêté portant ouverture d'un recrutement contractuel de travailleur handicapé pour l'accès
au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe de l'intérieur et de l'Outre-mer
au titre de l'année 2020**

- VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU** la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'état ;
- VU** la loi n°87-517 du 10 juillet 1987 en faveur de l'emploi des personnes handicapées ;
- VU** la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;
- VU** la loi n° 2005-843 du 26 juillet 2005 modifiée, portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la fonction publique ;
- VU** le décret n° 95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pris pour l'application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 susvisée ;
- VU** le décret n°2005-38 du 18 janvier 2005 modifiant le décret n°95-979 du 25 août 1995 d'application de l'article 27 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée relatif à certaines modalités de recrutement des handicapés dans la fonction publique de l'Etat ;
- VU** le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 modifié, relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la fonction publique française ;
- VU** le décret n°2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat ;
- VU** l'arrêté du 28 décembre 2017 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels administratifs du ministère de l'intérieur ;

- VU** l'arrêté ministériel du 30 octobre 2019 autorisant au titre de l'année 2020, l'ouverture de recrutement d'adjoints administratifs principaux de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- VU** l'arrêté ministériel du 28 février 2020 fixant au titre de l'année 2020 le nombre et la répartition géographique des postes offerts aux concours externe et interne pour le recrutement d'adjoints administratifs principaux de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- VU** le décret n°2020-523 du 4 mai 2020 précisant les procédures de recrutement des candidats en situation de handicap ;
- SUR** proposition du secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique ;

A R R Ê T E

ARTICLE 1er : La préfecture de la Loire-Atlantique organise, au titre de l'année 2020, le recrutement par la voie contractuelle, d'un(e) travailleur(se) handicapé(e) pour l'accès au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe (catégorie C – 1 poste). Le poste est à pourvoir au Tribunal administratif de Nantes.

ARTICLE 2 : Le dossier du candidat comporte :

- le formulaire d'inscription à compléter comprenant notamment la description de son expérience et de ses motivations,
- une photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité,
- un état signalétique des services militaires ou une pièce constatant la situation au regard du code du service national
- la photocopie des attestations de travail, le cas échéant,
- une attestation sur l'honneur certifiant que le candidat n'appartient pas à un corps ou un cadre d'emploi de l'une des trois fonctions publiques,
- la notification CDAPH reconnaissant la qualité de travailleur handicapé.

Aucune condition de diplôme n'est requise pour les postes de catégorie C.

ARTICLE 3 : Le dépôt des candidatures s'effectuera auprès du Tribunal administratif de Nantes, **du 3 août au 3 septembre 2020 inclus**, uniquement par envoi postal, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NANTES
A l'attention de Mme Claudine VALSON
6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111
44041 NANTES Cédex

ARTICLE 4 : Les candidats reconnus officiellement en situation de handicap peuvent obtenir des aménagements d'épreuve. Ils doivent pour cela produire un certificat médical établi par un médecin agréé, daté de moins de 6 mois et précisant la nature des aides et aménagements sollicités. La date limite d'envoi (le cachet de la poste faisant foi) ou de dépôt du certificat médical au service organisateur est fixée au 3 septembre 2020 jusqu'à 23h59 (heures de métropole), délai de rigueur, conformément au décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap.


ARTICLE 5 : L'entretien oral de chaque candidat par la commission relative à ce recrutement, aura lieu au siège de la structure d'affectation, fin septembre ou début octobre 2020. La date sera précisée aux candidats retenus lors de l'envoi de leur convocation par mail.

ARTICLE 6 : Le secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Loire-Atlantique.

Nantes, le 28 juillet 2020

Pour le Préfet,

Le Secrétaire Général adjoint

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Baptiste MANDARD', with a long horizontal stroke extending to the right.

Baptiste MANDARD